

DÉPARTEMENT CORRÈZE
CANTON TULLE
COMMUNE TULLE
<i>Secrétariat Général</i> SC

ARRÊTÉ DU MAIRE**Arrêté portant annulation et remplacement de l'arrêté n°112 du 21 décembre 2022 portant approbation du devis et de l'avenant au contrat présenté par LA POSTE pour une prestation «Remise et Collecte» du courrier de la collectivité pour la période courant du 2 janvier au 31 décembre 2023 et décidant le règlement de la dépense correspondante**

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération du 28 mai 2020,
- Vu l'arrêté n° 77 du 25 septembre 2020 portant approbation du devis présenté par LA POSTE pour une prestation «Remise et Collecte» du courrier de la collectivité pour la période courant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020 et décidant le règlement de la dépense correspondante,
- Vu l'arrêté n°105 du 3 décembre 2020 portant approbation du contrat présenté par LA POSTE pour une prestation «Remise et Collecte» du courrier de la collectivité pour la période courant du 2 janvier au 31 décembre 2021 et décidant le règlement de la dépense correspondante,
- Vu l'arrêté n°115 du 21 décembre 2020 portant annulation et remplacement de l'arrêté n° 105 du 3 décembre 2020 et approbation du contrat présenté par LA POSTE pour une prestation «Remise et Collecte» du courrier de la collectivité pour la période courant du 4 janvier au 31 décembre 2021 et décidant le règlement de la dépense correspondante,
- Vu l'arrêté n°110 du 9 décembre 2021 portant approbation du devis et de l'avenant au contrat présenté par LA POSTE pour une prestation «Remise et Collecte» du courrier de la collectivité pour la période courant du 3 janvier au 31 décembre 2022 et décidant le règlement de la dépense correspondante,
- Vu l'arrêté n°112 du 21 décembre 2022 portant approbation du devis et de l'avenant au contrat présenté par LA POSTE pour une prestation «Remise et Collecte» du courrier de la collectivité pour la période courant du 2 janvier au 31 décembre 2023 et décidant le règlement de la dépense correspondante,
- Considérant que l'arrêté susmentionné comportait une erreur matérielle,
- Vu le devis présenté,
- Vu l'avenant au contrat présenté relatif à cette prestation,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Annule et remplace de l'arrêté n°112 du 21 décembre 2022 portant approbation du devis et de l'avenant au contrat présenté par LA POSTE pour une prestation «Remise et Collecte» du courrier de la collectivité pour la période courant du 2 janvier au 31 décembre 2023 et décidant le règlement de la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : Approuve l'avenant au contrat présenté par LA POSTE – 9, Rue du Colonel Pierre Avia – 75015 PARIS pour effectuer une prestation «Remise et Collecte» du courrier de la collectivité (Collecte : prise en charge des envois à expédier, par un postier, dans les locaux communaux - Remise : distribution des courriers directement dans les locaux communaux, par un postier). Ladite prestation sera réalisée cinq fois par semaine.
Le forfait total pour la période du 2 janvier au 31 décembre 2023 s'élève à :
- 1 355 € HT soit 1 626 € TTC pour la collecte
- 1 430 € HT soit 1 716 € TTC pour la remise
Le règlement se fera ensuite sur présentation d'une facture annuelle.

ARTICLE 3 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Ville :
Compte : 6118 - Code : COU/COURRI

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- LA POSTE

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Tulle, le 30 décembre 2022



Le Maire-Adjoint délégué
Jacques SPINDLER



Maire-adjoint,

Transmis au contrôle de Légalité le : 30 décembre 2022
Date et Réf. de l'accusé de réception : 30 décembre 2022
AD/MS - 30/12/2022

DETAIL DES PRESTATIONS

Prestation N°1 - Collecte Remise Plus

N° de Contrat : D-944963-1

[Cliquez ici pour consulter les Conditions Spécifiques et Générales de Vente liées à cette offre.](#)

Selon les Conditions Spécifiques et les Conditions Particulières de Vente de l'offre, la Poste assurera, en fonction du choix du Client, les services de Collecte et/ou Remise du courrier du CLIENT à l'adresse indiquée ci-après et à compter de la date de prestation indiquée ci-après. Cette date est donnée à titre indicatif et pourra être modifiée en fonction des contraintes de mise en œuvre après information préalable du CLIENT par tout moyen.

Détail de la prestation commandée

Département de prestation : Métropole
Est-ce une prestation : Annuelle
Date de début de prestation : 02/01/2023
Date de fin de prestation : 31/12/2023

Interlocuteur : Mme PLAS Karine
DGA Ressources
Mail : karine.plas@ville-tulle.fr
Tel : +33555217377

Collecte

Adresse de prestation : . COMMUNE DE TULLE 10 RUE FELIX VIDALIN 19000
TULLE
Zone de prestation : Hors Paris
Tranche horaire de collecte : 13h30-15h30
Jours de prestation : - Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

La collecte doit-elle être aussi réalisée le samedi ? : Non
Temps d'accès : 0 à 2 min
Volume maximum total collecte : 800 plis
Information ICR : Service ICR - Le client est informé en cas de dysfonctionnement. Le Client bénéficie gratuitement du service d'information Collecte et Remise. Pour être prévenu en cas de retard, il peut mettre à jour ses contacts sur le site d'information Collecte et Remise (www.laposte.fr/infocollecteremise). Sur ce site, un compte Client est créé automatiquement avec les informations de l'interlocuteur de référence désigné par le Client. C'est par défaut le signataire du présent devis.

Remise

Adresse de prestation :	COMMUNE DE TULLE 10 RUE FELIX VIDALIN 19000 TULLE
Zone de prestation :	Hors Paris
Tranche horaire de remise :	8h01-9h00
Jours de prestation :	- Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi
La remise doit-elle être aussi réalisée le samedi ?	Non
Temps d'accès :	0 à 2 min
Volume maximum total remise :	800 plis
Information ICR :	Service ICR - Le client est informé en cas de dysfonctionnement. Le Client bénéficie gratuitement du service d'information Collecte et Remise. Pour être prévenu en cas de retard, il peut mettre à jour ses contacts sur le site d'information Collecte et Remise (www.laposte.fr/infocollecteremise). Sur ce site, un compte Client est créé automatiquement avec les informations de l'interlocuteur de référence désigné par le Client. C'est par défaut le signataire du présent devis.

Montants

Les montants des prestations indiqués ci-dessous ont été établis à partir des informations déclaratives communiquées par le Client. Ils peuvent faire l'objet d'une modification à la hausse ou à la baisse après contrôle effectué par La Poste (cf. article 9.2 des CSV).

Descriptif	Quantité	Tarif unitaire H.T. / Net	Montant H.T. / Net	T.V.A.	Montant T.T.C.
Collecte Plus annuelle	1	1355,00 €	1355,00 €	271,00 €	1626,00 €
Prorata Collecte Plus annuelle du 02/01/2023 au 31/12/2023	1	1355,00 €	1355,00 €	271,00 €	1626,00 €
Remise Plus annuelle	1	1430,00 €	1430,00 €	286,00 €	1716,00 €
Prorata Remise Plus annuelle du 02/01/2023 au 31/12/2023	1	1430,00 €	1430,00 €	286,00 €	1716,00 €

T.V.A. appliquée selon le taux normal en vigueur

Le montant total des prestations indiquées ci-dessus n'inclut pas le prix des options non mentionnées et pouvant être souscrites par le Client en cours d'exécution du contrat.



DEVIS N° 944963
Remise et collecte 2023

LA POSTE- BRANCHE SERVICES- COURRIER-COLIS

Emis le 30 décembre 2022

Adresse de facturation

COMMUNE DE TULLE
10 RUE FELIX VIDALIN
BP 215
19012 TULLE CEDEX

Modalités de paiement

Echéancier de paiement :

Annuel

LA POSTE- BRANCHE SERVICES- COURRIER-COLIS

Emis le 30 décembre 2022

Ce document ne tient pas lieu de facture.

Fait à Limoges le 30/12/22
Pour La Poste
Mme Aurelle JAULHAC


DIRECTION DES VENTES ENTREPRISES
BRANCHE SERVICES COURRIER-COLIS
5 RUE DE LA CERAMIQUE CP11
BP 23320
87033 LIMOGES CEDEX 1

Fait à Tulle le 30/12/22
Pour le contractant
COMMUNE DE TULLE
M. Bernard COMBES
Qualité : MAIRE représentant la ville de Tulle

Mention "lu et approuvé"
qualité, signature et cachet



lu et approuvé

Le Maire-Adjoint délégué
Jacques SPINDLER